



**MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE  
POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES ET MUNICIPALES  
DU 21 DECEMBRE 2013  
EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**DECLARATION D'ARRIVEE**

Sur invitation du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA) **Son Excellence Madame Nkosazana Dlamini Zuma** a dépêché une Mission d'Observation pour le second tour des élections législatives et municipales qui se déroulera le 21 décembre 2013.

La Mission d'observation de l'Union Africaine est conduite par **Son Excellence Monsieur Ahmed OUYAHIA**, ancien Premier Ministre de la République algérienne démocratique et populaire. Elle comprend 32 observateurs dont des Ambassadeurs accrédités auprès de l'Union Africaine à Addis Ababa, de parlementaires panafricains, de responsables d'organes de gestion des élections et des membres d'organisations de la société civile. Ces observateurs viennent de 18 pays du continent, à savoir Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Kenya, Mali, Nigéria, République du Congo, République Démocratique du Congo, Sahara Occidental, Somalie, Tchad, Togo et Tunisie.

Il convient de rappeler que l'Union africaine avait dépêché une Mission d'observation du premier tour des élections législatives et municipales mauritaniennes tenu le 23 novembre dernier.

Durant ce second tour et dans le cadre de ses activités, la Mission rencontrera les parties prenantes du processus électoral en Mauritanie, notamment les autorités politiques et judiciaires, les partis politiques et la société civile.

La Mission d'Observation de l'Union africaine (MOEUA) a pour mandat d'observer les élections du 21 décembre 2013, conformément aux dispositions pertinentes de :

- la Charte Africaine sur la Démocratie, les élections et la Gouvernance, entrée en vigueur le 15 février 2012. Celle-ci prône le raffermissement des processus électoraux en Afrique par le renforcement des institutions électorales ainsi que la conduite des élections dans des conditions de transparence, d'équité et d'indépendance ;
- la Déclaration de l'OUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique AHG/Decl.1 (XXXVIII) adoptée en juillet 2002 par la Conférence des Chefs d'Etat ;
- les Directives de l'Union Africaine pour les Missions d'observation et de suivi des élections ;
- la Constitution et les dispositions pertinentes des lois et règlements de la République Islamique de Mauritanie.

L'observation de la Mission portera sur la régularité, la transparence, l'équité et le bon déroulement du scrutin à l'issue duquel la Mission exprimera son opinion lors d'une

conférence de presse et formulera - s'il y a lieu - dans un rapport destiné aux autorités Mauritanienes compétentes, ses observations et recommandations.

Arrivée depuis le 15 décembre 2013, la Mission est établie à l'Hôtel WISSAL et peut être jointe au numéro suivant : **+222 490 99 529**.

La Mission de l'UA remercie les Autorités Mauritanienes pour les dispositions prises en vue de faciliter son travail.

**Fait à Nouakchott, le 19 décembre 2013**

Pour la Mission,  
**Son Excellence Monsieur Ahmed Ouyahia**  
Chef de Mission